

Les transferts d'armes de l'Union européenne et de la Belgique vers Israël Quelle conformité avec le Code de conduite en matière d'exportation d'armements ?

Par **Caroline PAILHE**, Chargée de recherche au GRIP

7 janvier 2009

Résumé

Alors qu'Israël poursuit son offensive militaire dans la Bande de Gaza, la politique « positive » de l'Europe envers Israël s'accompagne d'exportations de matériel de défense vers ce pays qui présente un palmarès dramatique en matière de respect des droits humains et d'usage excessif de la force.

Petit pays de moins de 7 millions d'habitants, Israël s'illustre néanmoins, entre 2003 et 2007, à la 6e place des principaux pays importateurs d'armements conventionnels au monde et, en 2006, à la 5e place des pays exportateurs. L'État hébreu a également consacré, en 2006, 8,5% de son PNB à la défense, alors que les budgets 2007 accusent une augmentation de 10% due aux répercussions de la guerre israélo-libanaise de l'été 2006.

S'il est vrai que sur la masse des exportations d'armements conventionnels qui déferlent annuellement vers Israël, les États membres de l'UE, dont la Belgique, sont une source d'approvisionnement très secondaire par rapport aux États-Unis, Israël, qui fait de l'usage excessif de la force la clé de voûte de sa stratégie de règlement des différends, représente une aubaine pour l'industrie de la défense. Mais y exporter du matériel de guerre ne manque pas de poser des problèmes éthiques et juridiques de taille, qui entrent en contradiction avec le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements.

Mots clés : exportations d'armes, armements conventionnels, Union européenne, Belgique, Code de conduite, Israël, Moyen-Orient.

Abstract

EU and Belgian arms transfers to Israel. What compliance with the Code of Conduct on arms exports?

Whereas Israel maintains its military offensive on Gaza, the "positive" diplomacy of the EU towards Israel is paralleled with defence transfers towards this country which has an extensive track record of violations of international law as well as a long history of staging military attacks on its neighbours.

If a small country of less than 7 million inhabitants, Israel is nevertheless the 6th world largest recipient of conventional weapons between 2003 and 2007, and, in 2006, the 5th largest supplier. The Hebrew State also dedicated 8,5% of its GNP to its national military expenditures in 2006, while the 2007 budgets present a 10% increase due to the impact of the Israeli-Lebanese war of July-August 2006.

If it is true that on all the conventional arms exports flooding towards Israel each year, the EU Member States, among which Belgium, represent a very secondary source of supply in comparison with the United States, Israel, which makes the excessive use of force the basis of its strategy for regulating disputes, may represent a lucky destination for the defence industry. But to export military articles there indubitably poses intricate ethical and juridical problems, which enter in contradiction with the European Code of Conduct on arms exports.

Key words : arms exports, conventional weapons, European Union, Belgium, Code of Conduct, Israel, Middle-East



Citation :

PAILHE Caroline, *Les transferts d'armes de l'Union européenne et de la Belgique vers Israël. Quelle conformité avec le Code de conduite en matière d'exportation d'armements ?*, Note d'Analyse du GRIP, 7 janvier 2009, Bruxelles.

URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2009/NA_2009-01-07_FR_C-PAILHE.pdf

Introduction

Lors du Conseil européen des 8 et 9 décembre 2008, alors que l'Union européenne (UE) faisait de son Code de conduite en matière d'exportation d'armements un instrument juridiquement contraignant, un autre document significatif était lui aussi adopté par les ministres des Affaires étrangères des 27. L'UE décidait, en effet, de renforcer ses relations avec Israël en approfondissant leur coopération mutuelle dans les domaines économique et surtout politique, sans conditionner ce rehaussement à la bonne volonté de l'État hébreu de régler le conflit israélo-palestinien toujours dans l'impasse¹.

En contradiction avec le Code de conduite, cette politique « positive » de l'Europe s'accompagne d'exportations de matériel de défense vers ce pays qui présente un palmarès dramatique en matière de respect des droits humains, notamment par l'occupation illégale des Territoires palestiniens, mais aussi pour l'usage excessif de la force vis-à-vis de ses voisins, dont le Liban et la Syrie ont récemment fait les frais. Plus récemment, depuis le 27 décembre 2008, Israël se livre à une offensive armée dans la Bande de Gaza, la plus violente depuis 1967. Cette offensive, menée par une armée aux moyens sophistiqués puisés dans les arsenaux américains mais aussi européens, a déjà provoqué, au 6 janvier 2009, 550 morts du côté palestinien et 5 du côté israélien.

S'il est vrai que sur la masse des exportations d'armements conventionnels qui déferlent annuellement vers Israël, les États membres de l'UE, dont la Belgique, sont une source d'approvisionnement très secondaire par rapport aux États-Unis, Israël – et de manière générale l'ensemble du Moyen-Orient – représente une aubaine pour l'industrie de la défense : c'est une région pleine de tensions... et de liquidités.

Mais exporter du matériel de guerre vers Israël qui fait de l'usage excessif de la force la clé de voûte de sa stratégie de règlement des différends ne manque pas de soulever des problèmes éthiques et juridiques de taille.

1. Un débouché stratégique majeur pour les armements américains

Selon le Sipri, sur la période 2003-2007, Israël occupe la 6^e place des principaux pays importateurs d'armements conventionnels au niveau mondial avec des importations s'élevant à 4 239 millions USD (TIV, constants 1990)². Ayant intégré 4% des importations mondiales, l'État hébreu se classe derrière la Chine (12%), l'Inde (8%), les Émirats arabes unis (7%), la Grèce (6%) et la Corée du Nord (5%).

Durant cette période, les principaux pays exportateurs d'armements conventionnels à destination d'Israël sont les États-Unis à 94% et les pays européens à 5,7%³. Israël représente en effet, entre 2003 et 2007, la première destination des exportations américaines d'armements conventionnels, ayant compté pour 12% du total mondial, à côté de la Corée du Sud (12%) et devant les Émirats arabes unis (9%) et la Grèce (8%).

1. Council Conclusions Strengthening of the EU bilateral relations with its Mediterranean partners – Upgrade with Israel, 9 décembre 2008, <http://www.delisr.ec.europa.eu/English/whatsnew.asp?id=1049>. Pour un commentaire sur l'adoption de ce document, voir Alain Gresh, « L'Union européenne capitule devant Israël », *Nouvelles d'Orient*, Les blogs du *Diplo*, 10 décembre 2008.

2. Stockholm International Peace Research Institute, *Sipri Yearbook 2008*, Oxford University Press, 2008, p. 321. Le Sipri expose des « indicateurs de tendance » (TIV) exprimés en dollars au prix et taux de change de 1990. Il est donc impossible de comparer ces estimations avec le PIB d'un État ou encore avec les rapports annuels d'exportation nationaux, régionaux (dont les « rapports Coarm » de l'Union européenne) ou internationaux. D'autre part, les données de l'institut suédois portent sur les « livraisons effectives d'armements conventionnels majeurs » répartis en 7 catégories : aéronefs, véhicules blindés, artillerie, systèmes radar, missiles, navires et moteurs. Les transferts de technologies ou de services ainsi que certains équipements – dont les armes légères, de petit calibre et les pièces d'artilleries d'un calibre inférieur à 100mm ainsi que les munitions – sont donc exclus de ces données.

3. Sipri Arms Transfers Database, http://www.sipri.org/contents/armstrad/at_db.html, au 17 décembre 2008.

L'Égypte est également un bénéficiaire de choix au Moyen-Orient pour les armes américaines, avec des importations militaires en provenance de Washington représentant 7% du total mondial⁴.

Significatif du lien étroit et privilégié tissé entre Israël et les États-Unis au niveau stratégique, les achats américains effectués par l'État hébreu sont quasiment autofinancés par les États-Unis eux-mêmes, grâce aux colossales sommes déboursées annuellement au titre d'aide militaire en faveur du pays. En 2007, la secrétaire d'État Condoleezza Rice annonçait une augmentation de l'aide octroyée à Israël afin de « contrer les influences négatives d'Al-Qaïda, du Hezbollah, de la Syrie et de l'Iran ». Plafonnée à 2,4 milliards USD pour 2008 selon la requête budgétaire du département d'État, l'aide en faveur d'Israël devrait s'élever à 30 milliards USD sur la période 2008-2018, soit une augmentation de 25% du montant devant permettre à Tel-Aviv de s'approvisionner en matériel de guerre sophistiqué auprès de Washington⁵.

Cette aide militaire américaine colossale est avant tout destinée à maintenir la suprématie qualitative (*qualitative military edge*) d'Israël sur ses voisins arabes, grâce à laquelle les Forces israéliennes de défense (*Israeli Defence Forces – IDF*) sont devenues une des armées les plus modernes et technologiquement avancées au monde. Ces montants, dont une partie peut être dépensée pour acheter des articles et services de défense auprès de l'industrie israélienne, a également permis à Israël de développer une forte industrie de la défense et de s'illustrer parmi les dix premiers exportateurs mondiaux (voir plus loin).

2. Une destination secondaire pour les armements européens

Sur la masse des exportations d'armements conventionnels qui déferlent annuellement vers Israël, les pays de l'Union européenne sont une source d'approvisionnement très secondaire par rapport aux États-Unis. La place centrale qui est réservée à Israël par Washington dans ses intérêts de sécurité nationale au Moyen-Orient rend le marché israélien exclusivement réservé aux exportateurs américains pourtant eux aussi liés à des restrictions d'exportation relatives notamment au respect du droit international et aux droits humains⁶.

Par rapport aux exportations américaines, les transferts européens sont de manière générale moins stratégiques, davantage portés par des intérêts principalement économiques, du fait de l'atomisation des décisions d'exportation prises au niveau national par les États membres. La poudrière du Moyen-Orient reste cependant une destination de choix pour l'industrie de défense européenne : c'est une région pleine de tensions... et de liquidités.

a) Les principaux exportateurs européens vers Israël entre 2003 et 2007

À l'échelle mondiale, le marché européen des exportations d'armements est dominé par quelques pays issus principalement de la partie occidentale de l'UE. Ainsi, quelque soit la période étudiée, plus de 90% des exportations européennes sont en général le fait de 6 pays, composés dans l'ordre de la France (plus de 70% du total UE), l'Allemagne (moins de 10%), le Royaume-Uni (moins de 7%), la Belgique (moins de 2%) et l'Autriche (moins de 2%). Cette répartition est, dans les grandes lignes, celle qui se dessine lorsqu'il s'agit des exportations à destination du Moyen-Orient et d'Israël.

Le tableau 1 synthétise les données disponibles dans les « rapports Coarm » pour les exportations de l'UE vers Israël de 2003 à 2007. Les chiffres retenus sont ceux des licences (autorisations) d'exportations

4. Le Moyen-Orient est entendu ici comme composé des 15 pays suivants : l'Arabie saoudite, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Irak, l'Iran, Israël, la Jordanie, le Koweït, le Liban, Oman, le Qatar, la Syrie, le Yémen et les Territoires administrés par l'Autorité palestinienne.

5. Pour plus d'informations sur les transferts militaires américains vers le Moyen-Orient et plus précisément vers Israël, voir Caroline Pailhe, *Les transferts militaires américains vers le Moyen-Orient – La politique pyromane de Washington*, Les Rapports du GRIP, à paraître et « Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient – Israël : un "investissement dans la paix à long terme" », *Note d'analyse du GRIP*, à paraître.

6. Voir Caroline Pailhe, *La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ?*, Les Rapports du GRIP, 2007/8.

accordées ou refusées, seules données pour lesquelles les rapports annuels européens présentent des données complètes pour à peu près l'ensemble des pays membres⁷.

Tableau 1. Exportations des États membres de l'UE (licences), monde, Moyen-Orient et Israël 2003-2007
en euros (prix courants)

	2003	2004	2005	2006	2007	2003-2007
Allemagne	131 567 362	14 770 993	20 358 689	19 558 179	28 370 968	214 626 191
Autriche	--	724 806	25 450	476 890	11 875	1 239 021
Belgique	3 148 534	--	14 232 708	511 867	5 409 223	23 302 332
Bulgarie	--	--	--	--	2 455 498	2 455 498
Espagne	734 483	175 537	953 116	1 109 575	4 365 309	7 338 020
France	57 397 877	101 344 894	72 219 112	89 139 711	126 271 263	446 372 857
Grèce	203 034	337 784	558 858	88 606	29 640	1 217 922
Hongrie	446 920	255 000	--	41 370	10 000	753 290
Italie	2 621 215	29 373	1 302 815	1 023 105	451 103	5 427 611
Luxembourg	--	--	39 954	--	--	39 954
Pays-Bas	10 000	--	7 923	393 000	166 542	577 465
Pologne	5 273 883	4 063 682	567 488	6 678 485	3 849 692	20 433 230
Roumanie	--	--	--	--	16 667 870	16 667 870
Royaume Uni	16 905 000	17 280 000	33 454 974	5 927 948	6 789 897	80 357 819
Slovaquie	776 990	4 130 158	719 897	358 413	70 712	6 056 170
Slovénie	498 062	628 137	255 833	1 550 255	1 669 232	4 601 519
Tchèque (Rép.)	10 863 689	94 000	707 000	292 000	2 820 523	14 777 212
Valeur des licences accordées vers Israël	230 447 049	143 834 364	145 403 817	127 149 404	199 409 347	846 243 981
Valeur du total des lic. accordées par l'UE	28 319 369 843	25 198 374 150	26 326 872 207	13 664 530 937	27 099 741 776	120 608 888 913
<i>Israël en % du total</i>	<i>0,81%</i>	<i>0,57%</i>	<i>0,55%</i>	<i>0,93%</i>	<i>0,74%</i>	<i>0,70%</i>
Valeur des lic. accordées vers le Moyen-Orient	8 415 953 350	5 545 896 497	4 701 848 470	1 666 028 459	2 147 483 647	22 477 210 423
<i>Israël en % du Moyen-Orient</i>	<i>2,74%</i>	<i>2,59%</i>	<i>3,09%</i>	<i>7,63%</i>	<i>9,29%</i>	<i>3,76%</i>

Sources : 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e rapports annuels établis en application du point 8 du dispositif du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armes, « rapports Coarm », disponibles sur <http://www.grip.org>

Sur la valeur totale des licences d'exportation accordées à Israël sur la période 2003-2007, les cinq premiers pays exportateurs membres de l'Union européenne sont dans l'ordre : la France à 52,7%, l'Allemagne à 25,3%, le Royaume-Uni à 9,5%, la Belgique à 2,7% et la Pologne à 2,4%.

De manière transversale, on peut observer une relative stabilité des autorisations d'exportation vers Israël qui, en valeur, varient entre 0,55 et 0,93% du total de l'ensemble des autorisations d'exportation accordées par les pays membres, soit 0,7% en moyenne pour la période 2003-2007. La guerre israélo-libanaise de l'été

7. Il aurait été intéressant de discuter les données concernant les exportations effectives (livraisons) vers Israël. Cependant, il arrive trop fréquemment que des pays aussi importants que la France ou le Royaume-Uni ne communiquent pas leurs données relatives à la valeur des exportations réelles, ce qui fausse lourdement l'analyse et les comparaisons entre années.

2006 ne semble pas avoir érodé la valeur des exportations européennes accordées à l'État hébreu durant cette sombre période. La valeur totale des licences européennes accordées cette année-là à Israël est certes en baisse mais, en pourcentage du total, elle représente 0,93%, un chiffre record sur la période examinée.

b) Les licences refusées par les États membres

Entre 2003 et 2007, en nombre de licences accordées, la part d'Israël s'établit entre 1,4 et 2% du nombre total de licences accordées par l'UE, soit 1,66% en moyenne (tableau 2). Par contre, la proportion de licences refusées vers Israël est nettement plus importante et représente entre 4 et 9% du total des licences refusées dans l'UE.

Un total de 121 licences vers Israël ont été refusées entre 2003 et 2007, refus principalement justifiés par les critères 3 (95 fois) et 2 (74 fois) du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements. Le critère 3 est relatif au risque que le bien exporté ne soit utilisé afin de provoquer ou de prolonger des tensions ou des conflits existants dans le pays de destination finale. Le critère 2 évoque quant à lui le respect des droits de l'homme dans le pays destination finale. Viennent ensuite, selon leur fréquence, le critère 4 (48 fois), le critère 7 (15 fois), le critère 5 (4 fois), le critère 6 (3 fois), le critère 1 (4 fois) et enfin le critère 8 (2 fois)⁸.

Entre 2003 et 2007, tous les critères du Code ont donc été invoqués au moins une fois par un pays membre de l'UE pour refuser une licence d'exportation à destination d'Israël.

Tableau 2. Nombre de licences d'exportations des États membres de l'UE accordées et refusées, monde et Israël, 2003-2006

	2003	2004	2005	2006	2007	2002-2007
Nombre de licences accordées vers Israël	512	404	439	610	1 018	2 983
Nombre total de lic. accordées par l'UE	31 038	28 716	31 550	37 547	51 015	179 866
Israël en % Total	1,65%	1,41%	1,39%	1,62%	2,00%	1,66%
Nombre de licences refusées vers Israël	26	26	14	27	28	121
Critères invoqués (nombre de fois)	2(18) 3(23) 4(1) 7(3)	1(1) 2(19) 3(23) 4(6) 7(2) 8(1)	2(6) 3(10) 4(6) 7(3)	1(1) 2(18) 3(19) 4(17) 5(1) 6(3) 7(3)	1(2) 2(13) 3(20) 4(18) 5(3) 7(4) 8(1)	1(4) 2(74) 3(95) 4(48) 5(4) 6(3) 7(15) 8(2)
Nombre total de lic. refusées par l'UE	360	285	355	356	422	1 778
Israël en % Total	7,22%	9,12%	3,94%	7,58%	6,64%	6,81%

Sources : 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e rapports annuels établis en application du point 8 du dispositif du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armes, « rapports Coarm », disponibles sur <http://www.grip.org>

En 2006, la guerre israélo-libanaise ne semble pas avoir occasionné une augmentation du nombre de refus de licence d'exportation. Cette année-là, les États membres de l'UE ont accordé 610 licences à Israël pour plus de 127 millions d'euros et seuls 27 avis négatifs ont été essayés par l'État hébreu (soit près de la moitié

8. Pour le détail des huit critères du Code de conduite européen, voir encadré 1.

des refus pour le Moyen-Orient)⁹. Par contre, le nombre de critères invoqués (7) se révèle relativement élevé par rapport aux années précédentes. Ont principalement été invoqués, de nouveau, le 3^e critère du Code de conduite (19 fois) et le 2^e critère (18 fois) ainsi que le 4^e critère (17 fois) relatif à la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

L'année 2007 est l'année où Israël s'est vu refuser le plus grand nombre de licences, soit 28 refus, et où pas moins de 7 critères là aussi ont été invoqués. Ce sont les critères 3 (20 fois) et 4 (18 fois) qui ont été principalement invoqués.

3. Les exportations de la Belgique vers Israël

Selon le Sipri, la Belgique est le 19^e plus gros exportateur mondial d'armements sur la période 2003-2007, pour un montant total estimé à 301 millions USD (TIV, constants 1990). Si cela ne représente que 0,27% du total mondial, ce montant fait néanmoins de la Belgique le 8^e plus gros exportateur au sein de l'Union européenne¹⁰. De plus, ce chiffre est vraisemblablement sous-estimé étant donné qu'une part non négligeable de la production belge concerne des armes qui, comme les armes légères et de petit calibre, ne sont pas reprises dans la classification du Sipri.

Entre 2003 et 2007, les exportations de la Belgique vers le Moyen-Orient sont évaluées à 89 millions USD (TIV, constants 1990), ce qui place la Belgique très loin derrière le trio de tête des gros exportateurs vers la région que sont les États-Unis, la France et la Russie¹¹.

Si l'on examine les données relatives aux exportations belges vers le Moyen-Orient et Israël délivrées par les « rapports Coarm » de l'Union européenne (tableau 3), la répartition des exportations belges vers le Moyen-Orient sur la période 2003-2007 est typique d'un État membre de l'Union européenne : les destinations privilégiées sont l'Arabie saoudite qui représente 78,6% du total régional, suivie dans une moindre mesure par les Émirats arabes unis (5,1%), Israël (4,5%), l'Égypte (4,1%) et la Jordanie (3,6%) tandis que l'Iran, la Syrie, le Yémen et l'Autorité palestinienne ne font l'objet d'aucun octroi de licences.

De manière générale, à l'instar des autres pays européens, la Belgique n'est qu'une source mineure d'approvisionnement en armements conventionnels pour l'État hébreu qui achète principalement des armements américains.

Sur les 5 dernières années, les licences d'exportations belges accordées au Moyen-Orient ont représenté près de 704 millions d'euros, soit 18,6% du total des licences accordées par les autorités belges et celles en faveur d'Israël se sont élevées à 31,5 millions d'euros, soit 0,83% du total.

À titre de comparaison, la part des autorisations d'exportations vers le Moyen-Orient pour l'ensemble de l'UE durant cette période est de 18,6% et vers Israël de 0,7%. Notre pays dépasse donc très légèrement de la moyenne de l'Union en ce qui concerne les licences accordées à Israël mais reste conforme à la moyenne en ce qui concerne le Moyen-Orient. Entre 2003 et 2007, Israël représente 4,5% des exportations belges vers le Moyen-Orient, un pourcentage au-delà de la moyenne européenne de 3,76%.

9. Voir C. Poitevin, « Transferts d'armes vers le Moyen-Orient : qui arme qui et pourquoi », *Note d'analyse du GRIP*, 21 mars 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0935.pdf>

10. Stockholm International Peace Research Institute, *Sipri Yearbook 2008*, Oxford University Press, 2008, p. 325.

11. Sipri Arms Transfers Database, http://www.sipri.org/contents/armstrad/at_db.html, au 17 décembre 2008. Voir aussi Cédric Poitevin, « Les transferts d'armes belges vers le Moyen-Orient », *Note d'analyse du GRIP*, 28 avril 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0923.pdf>

Tableau 3. Exportations de la Belgique (licences), monde, Moyen-Orient et Israël, 2003-2007, sur base des « rapports Coarm »
en euros (prix courant)

	2003	2004	2005	2006	2007	2003-2007
Arabie Saoudite	42 984 961	104 704 442	76 595 968	173 573 153	103 821 795	553 199 655
Bahreïn	21 575	900	332 618	6 189 950	318 047	6 548 513
Egypte	1 149 964	11 253 852	2 375	80 000	10 701 504	29 015 168
Emirats Arabes unis	2 080 402	3 012 816	619 182	18 459 084	6 339 762	36 592 895
Irak	0	0	5 032	0	0	5 032
Israël	3 148 534	0	14 232 708	511 867	5 409 223	31 535 046
Jordanie	6 633 870	247 316	14 476 358	3 716 193	81 350 871	25 782 529
Koweït	5 844 946	159 755	1 227 785	1 123 061	10 336 013	9 820 827
Liban	24 391	155 507	400 000	66 378	0	1 911 673
Oman	1 781 952	2 579 498	535 915	285 812	2 195 406	5 459 258
Qatar	2 556 020	0	293 617	995 240	4 135 555	3 866 196
Total du Moyen-Orient	66 226 615	122 114 086	108 721 558	205 000 738	224 608 176	703 736 792
Total des exportations	666 083 692	543 544 520	551 970 999	879 043 274	899 780 327	3 786 481 784
<i>Moyen-Orient en % du total</i>	<i>9,94%</i>	<i>22,47%</i>	<i>19,70%</i>	<i>23,32%</i>	<i>24,96%</i>	<i>18,59%</i>
<i>Israël en % du Moyen-Orient</i>	<i>4,75%</i>	<i>0,00%</i>	<i>13,09%</i>	<i>0,25%</i>	<i>2,41%</i>	<i>4,48%</i>
<i>Israël en % du Total</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,00%</i>	<i>2,58%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,60%</i>	<i>0,83%</i>

Sources : 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e rapports annuels établis en application du point 8 du dispositif du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armes, « rapports Coarm », disponibles sur <http://www.grip.org>

a) La répartition des exportations belges à Israël par régions fédérées

Le tableau 4, relatif aux exportations belges, se base sur les rapports annuels publiés par les différentes entités compétentes en matière d'exportation d'armes en Belgique. Il reprend les licences octroyées (et non pas les exportations effectives) pour les années 2006 et 2007. À noter que 2006 est la première année où le rapport annuel du gouvernement wallon propose des données chiffrées par pays de destination finale. La différence qui peut exister entre l'addition des quatre entités fédérées et le total pour la Belgique mentionné dans les rapports du Coarm correspond à la valeur des licences accordées par la région flamande en vertu de la clause catch-all¹².

En 2006, la majeure partie des transferts belges vers le Moyen-Orient avait été le fait d'entreprises ayant leur siège en Wallonie (92,5%), les exportations flamandes ne comptant que pour 4,5%¹³. En 2007, c'est toujours la Région wallonne qui, à 64,75%, exporte la majorité des armements conventionnels belges vers la région moyen-orientale, contre 32,3% pour le SPF Économie (qui a accordé un contrat de 73 millions d'euros à la Jordanie, son unique client en 2006 et 2007), 1,59% pour la Région bruxelloise et 1,37% pour la région flamande.

12. Pour plus d'informations sur la clause dite « catch-all », voir Cédric Poitevin sur l'application de la clause dans le cadre de la réglementation européenne sur les exportations des biens à double usage, *Note d'analyse du GRIP*, à paraître.

13. Voir Cédric Poitevin, « Les transferts d'armes belges vers le Moyen-Orient », *Note d'analyse du GRIP*, 28 avril 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0923.pdf>

Tableau 4. Exportations de la Belgique vers Israël (licences), 2006 et 2007, sur base des rapports des entités fédérées en euros (prix courants)

	Région wallonne		Région flamande		Région de Bruxelles		SPF Economie		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Arabie saoudite	173 573 153	103 820 295	0	0	0	1 500	0	0	173 573 153	103 821 795
Bahreïn	6 189 950	318 047	0	0	0	0	0	0	6 189 950	318 047
Egypte	80 000	10 701 504	0	0	0	0	0	0	80 000	10 701 504
Emirats Arabes unis	16 004 084	6 339 762	0	0	2 455 000	0	0	0	18 459 084	6 339 762
Irak	0	0	0	2 295 286	0	0	0	0	0	2 295 286
Israël	260 459	1 063 220	251 237	751 500	0	3 604 383	0	0	511 696	5 419 103
Jordanie	25 130	8 100 871	0	40 950	3 119 563	0	571 500	73 250 000	3 716 193	81 391 821
Koweït	1 123 061	10 336 013	9 524 765	0	0	0	0	0	10 647 826	10 336 013
Liban	66 378	0	0	0	0	0	0	0	66 378	0
Oman	285 812	2 035 951	0	18 398	0	0	0	0	285 812	2 054 349
Qatar	995 240	4 135 555	0	0	0	0	0	0	995 240	4 135 555
Total du Moyen-Orient	198 603 267	146 851 218	9 776 002	3 106 134	5 574 563	3 605 883	571 500	73 250 000	214 525 332	226 813 235
Total des exportations	760 407 610	620 994 293	199 576 501	270 311 449	25 834 429	8 914 877	27 528 343	99 780 078	1 013 346 883	1 000 000 697
<i>Moyen-Orient en % du total</i>	<i>26,12%</i>	<i>23,65%</i>	<i>4,90%</i>	<i>1,15%</i>	<i>21,58%</i>	<i>40,45%</i>	<i>2,08%</i>	<i>73,41%</i>	<i>21,17%</i>	<i>22,68%</i>
<i>Israël en % du Moyen-Orient</i>	<i>0,13%</i>	<i>0,72%</i>	<i>2,57%</i>	<i>24,19%</i>	<i>0,00%</i>	<i>99,96%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,24%</i>	<i>2,39%</i>
<i>Israël en % du Total</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,17%</i>	<i>0,13%</i>	<i>0,28%</i>	<i>0,00%</i>	<i>40,43%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,05%</i>	<i>0,54%</i>

Sources : Rapports des Gouvernements fédéral et régionaux à leur Parlement respectif concernant l'application de la Loi du 5 août 1991, telle que modifiée par les Lois du 25 et du 26 mars 2003, relative à l'importation, à l'exportation, au transit et à la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ou de maintien de l'ordre et de la technologie y afférente, disponibles sur <http://www.grip.org>

Les sociétés wallonnes, qui produisent majoritairement des armes légères et de petit calibre, des munitions et des explosifs, ont au Moyen-Orient des pays destinataires très diversifiés comparé aux autres régions exportatrices. En 2007, seuls six pays de la région n'ont pas importé du matériel de défense wallon : la Syrie et l'Iran, mis au ban de la société internationale, mais aussi le Liban (bénéficiaire en 2006), l'Irak (qui a reçu du matériel de défense uniquement de la Région flamande), le Yémen et les Territoires administrés par l'Autorité palestinienne. Les pays importateurs des armements wallons sont par ordre d'importance en 2007 : l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Koweït, la Jordanie, les Émirats arabes unis, le Qatar, Oman, Israël et le Bahreïn.

En 2007, la majorité des exportations effectuées vers Israël par les entités fédérées a été accordée à 66,5% par la région de Bruxelles-Capitale (pour une valeur de 3,6 millions d'euros), contre 19,6% pour la Région wallonne et 13,8% pour la Région flamande. Israël est d'ailleurs, cette année-là, la principale destination des exportations bruxelloises vers le Moyen-Orient (à côté de l'Arabie saoudite) et une destination majeure sur l'ensemble des exportations bruxelloises. L'État hébreu a en effet représenté 99,9% des exportations de la capitale vers le Moyen-Orient et 40,43% de l'ensemble de ses exportations.

b) Les refus de licence et les importations israéliennes par la Belgique

Comme le montre le tableau 5, en 2007, la Région flamande, qui détient par ailleurs le plus grand nombre de licences belges accordées à Israël, a émis cinq refus à destination d'Israël, pour une valeur de 2,7 millions d'euros. Au cours du 1^e semestre 2008, deux refus flamands ont déjà été émis. Aucune autre entité fédérée, si l'on exclut la Wallonie pour laquelle aucune donnée n'est disponible à ce propos, n'a refusé d'exporter vers Israël sur la période de 2003 au 1^e semestre 2008.

Tableau 5. Exportations accordées et refusées vers Israël et importations depuis Israël accordées par les entités fédérées de Belgique (licences), de 2003 au 1^{er} semestre 2008

en euros (prix courants)

EXPORTATIONS lic. <u>accordées</u>	2003-2004		2005		2006		2007		1er sem. 2008	
	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur
Région flamande	0	0	0	0	3	251 237	14	751 500	7	1 018 944
Région wallonne	NC	NC	NC	NC	2	260 459	4	1 063 220	NC	NC
Région Bruxelles	0	0	1	6 324 218	0	0	1	3 604 383	0	0
SPF Économie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	--	--	--	--	5	511 696	19	5 419 103	--	--
COARM	13	3 148 534	4	14 232 708	5	511 867	18	5 409 223	--	--

pas chiffres 2004

EXPORTATIONS lic. <u>refusées</u>	2003-2004		2005		2006		2007		1er sem. 2008	
	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur
Région flamande	0	0	0	0	0	0	5	2 641 780	2	56 556
Région wallonne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Région Bruxelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SPF Économie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IMPORTATIONS lic. <u>accordées</u>	2003-2004		2005		2006		2007		1er sem. 2008	
	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur	nbre	valeur
Région flamande	0	0	0	0	10	1 211 586	8	2 872 031	7	22 805 029
Région wallonne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Région Bruxelles	0	0	0	0	2	15 535	3	41 700	4	26 235
SPF Économie	2	2 200 000	4	1 100 000	1	150 000	1	700 000	0	0
TOTAL	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Sources : Rapports des Gouvernements fédéral et régionaux à leur Parlement respectif concernant l'application de la Loi du 5 août 1991, telle que modifiée par les Lois du 25 et du 26 mars 2003, relative à l'importation, à l'exportation, au transit et à la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire ou de maintien de l'ordre et de la technologie y afférente et « rapports Coarm », disponibles sur <http://www.grip.org>

Les entités fédérées importent également des articles de défense manufacturés par la florissante industrie israélienne (voir plus loin). Si l'on exclut la Wallonie, pour laquelle aucune donnée n'est disponible à ce propos, c'est la Flandre qui importe majoritairement du matériel israélien, avec notamment au cours du premier semestre 2008, sept licences d'importations pour une valeur totale de 22,8 millions d'euros.

4. Quelle conformité avec les critères du Code de conduite européen ?

Le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements, entré en vigueur il y a 10 ans comme un accord volontaire et juridiquement contraignant depuis le 8 décembre 2008, oblige les États à refuser des exportations d'armes vers tout pays destinataire en fonction de huit critères relatifs au

droit international, aux droits humains et à la paix et la sécurité internationale¹⁴. La Belgique a été le premier pays de l'UE à transposer dans sa législation les huit critères du Code. Le législateur belge y a même ajouté un critère supplémentaire relatif à la présence d'enfants-soldats dans l'armée régulière du pays importateur.

Encadré 1 – Les huit critères du Code de conduite européen

- 1) Respect des engagements internationaux des États membres de l'UE, en particulier des sanctions décrétées par le Conseil de sécurité des Nations unies et de celles décrétées par la Communauté, des accords en matière, notamment, de non-prolifération, ainsi que des autres obligations internationales
- 2) Respect des droits de l'homme dans le pays de destination finale
- 3) Situation intérieure dans le pays de destination finale (existence de tensions ou de conflits armés)
- 4) Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales
- 5) Sécurité nationale des États membres et des territoires dont les relations extérieures relèvent de la responsabilité d'un État membre, ainsi que celle des pays amis ou alliés
- 6) Comportement du pays acheteur à l'égard de la communauté internationale, et notamment son attitude envers le terrorisme, la nature de ses alliances et le respect du droit international
- 7) Existence d'un risque de détournement de l'équipement à l'intérieur du pays acheteur ou de réexportation de celui-ci dans des conditions non souhaitées
- 8) Compatibilité des exportations d'armements avec la capacité technique et économique du pays destinataire, compte tenu du fait qu'il est souhaitable que les États répondent à leurs besoins légitimes de sécurité et de défense en consacrant un minimum de ressources humaines et économiques aux armements

Le critère supplémentaire de la loi belge

Non-alignement d'enfants-soldats dans l'armée régulière

a) Les violations du droit humanitaire par Israël dans les Territoires occupés

Malgré ce Code de conduite, les pays européens continuent d'exporter du matériel de défense vers Israël qui est régulièrement exhorté par l'Assemblée des Nations unies, en tant que puissance occupante, de « respecter strictement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et de mettre fin à toutes les activités illégales et unilatérales menées dans le Territoire palestinien occupé ».

Les records d'Israël à cet égard sont alarmants. Le pays est régulièrement épinglé pour la pratique de la torture et les traitements dégradants infligés aux prisonniers palestiniens, les arrestations et détentions arbitraires mais aussi pour la construction de colonies illégales et du « Mur de sécurité » ; la destruction de maisons et de biens palestiniens ; les bouclages et autres restrictions de mouvement en violation des droits économiques et sociaux ; l'impunité judiciaire pour les attaques

Les États membres ne délivreront pas d'autorisation d'exportation s'il existe un risque manifeste que le bien dont l'exportation est envisagée serve à la répression interne. Les États membres feront preuve d'une vigilance particulière face à des pays où de graves violations des droits de l'homme ont été constatées par les organismes compétents des Nations unies, le Conseil de l'Europe ou l'UE (critère 2)

14. Code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armements, 2097ème session du Conseil Affaires générales, le 25 mai 1998, texte disponible à <http://www.grip.org/bdg/g1608.html> et Council Common Position defining common rules governing the control of exports of military technology and equipment, 8 décembre 2008, texte disponible à http://www.grip.org/bdg/pdf/20081208-Position_commune_15972.pdf

visant des Palestiniens et le personnel humanitaire ; et la privation du droit au regroupement familial.

Les actions illégales dans les Territoires palestiniens commises par les forces de sécurité israéliennes et les colons concernent, entre autres, des actes de violence, l'usage excessif de la force causant des victimes civiles innocentes, et la politique d'assassinats ciblés et d'exécutions extrajudiciaires.

Face à ces constats réguliers et incessants relevés par les organisations internationales et de la société civile, les pays européens risquent immanquablement de participer indirectement aux exactions commises par l'armée israélienne dans les Territoires occupés contre les civils palestiniens, non seulement à cause de leurs exportations de matériel de défense vers ce pays mais aussi par la présence de composants européens dans les engins de guerre utilisés par les IDF, notamment dans les avions de fabrication américaine F-16, les hélicoptères Apache et les roquettes Hellfire.

b) L'enlèvement du conflit israélo-palestinien et l'usage excessif de la force pour régler les différends

Depuis le 27 décembre 2008, Israël se livre à une offensive armée dans la Bande de Gaza, la plus violente depuis 1967. Cette offensive, menée par une armée aux moyens sophistiqués puisés dans les arsenaux américains mais aussi européens, met à genoux une population d'environ 1,5 millions Palestiniens, en majorité des descendants des réfugiés de la guerre de 1948, amassée sur une bande de terre d'une superficie de 360km²¹⁵. Au 6 janvier 2009, après avoir provoqué 550 morts du côté palestinien et 5 du côté israélien, le gouvernement israélien ne semble pas vouloir rappeler ses troupes, malgré les condamnations – timides, il est vrai, et en ordre dispersé – de la communauté internationale, excepté les États-Unis.

Les États membres ne délivreront pas d'autorisation d'exportation s'il existe un risque manifeste que le destinataire envisagé utilise le bien en question de manière agressive contre un autre pays ou pour faire valoir par la force une revendication territoriale (critère 4)

Avant même les massacres commis à Gaza, le gel du processus de paix, la radicalisation des mouvements de lutte palestiniens, régulièrement responsables d'attentats et d'attaques visant Israël, la mise au ban du Hamas sorti gagnant des élections législatives de janvier 2006, et le durcissement de l'attitude du gouvernement israélien, entre autres, n'ont eu de cesse d'envenimer la situation au détriment des deux parties. Dans ce conflit israélo-palestinien qui n'en finit pas de s'enliser, la guerre menée par Israël à Gaza représente un dramatique épisode – un de plus – où les moyens militaires prennent systématiquement le pas sur des perspectives politiques pourtant bien nécessaires. L'histoire

Doivent être pris en compte le respect par le pays destinataire des engagements internationaux, notamment en ce qui concerne le non-recours à la force, y compris dans le domaine du droit humanitaire international applicable aux conflits internationaux et non internationaux, et l'engagement en faveur de la non-prolifération et d'autres domaines relevant de la maîtrise des armements et du désarmement (critère 6)

montre, en effet et particulièrement au Moyen-Orient, que la destruction et la dévastation comme moyen de règlement des différends n'amène jamais en retour que davantage de dévastation et de destruction.

Cet engrenage infernal laisse présager du pire. Sans un engagement bilatéral fort des deux parties au conflit doublé d'une médiation volontariste, juste et efficace et de la restauration d'une confiance mutuelle inexistante, le conflit israélo-palestinien ne pourra aboutir qu'à cela : une opération militaire brutale dans laquelle toutes les parties pensent être dans leur bon droit¹⁶. Une opération militaire où, quoi qu'on en dise, les produits militaires exportés par les États membres de l'UE se retrouvent aux mains des soldats israéliens.

15. Peter Beaumont, « To be in Gaza is to be trapped », *The Guardian*, 28 décembre 2008.

16. International crisis Group, *Ending the War in Gaza*, Middle East Briefing n°26, 5 janvier 2009.

c) *Le conflit israélo-libanais de 2006, la menace iranienne et l'ennemi syrien*

Lors de la guerre de trente-quatre jours menée en juillet et en août contre le Hezbollah au Liban, l'attitude d'Israël a suscité le tollé de la communauté internationale. Les commissions d'enquête, instaurées notamment par les Nations unies, ont mis au jour les graves violations du droit international humanitaire, y compris des crimes de guerre, commis par l'État hébreu lors de cet épisode dramatique. Près de 1200 personnes ont trouvé la mort à la suite des bombardements israéliens qui ont également détruit, en totalité ou en partie, des dizaines de milliers d'habitations et l'infrastructure civile libanaise. L'armée israélienne a également laissé dans le sud du Liban près d'un million de bombes à sous-munitions qui n'ont pas explosé et qui ont continué de tuer et de mutiler des civils après la fin des combats.

Les États membres n'autoriseront pas les exportations susceptibles de provoquer ou de prolonger des conflits armés ou d'aggraver des tensions ou des conflits existants dans le pays de destination finale (critère 3)

Rappelons par ailleurs que le gouvernement israélien a, à plusieurs reprises, laissé entendre qu'il envisageait de mener des frappes aériennes préemptives contre l'Iran afin de mettre un terme au programme nucléaire de Téhéran. Une menace mise à exécution contre la Syrie en septembre 2007 où l'armée de l'air israélienne a bombardé un site du nord-est du pays soupçonné d'abriter des matériaux nucléaires en provenance de Corée du Nord.

d) *Israël : un exportateur mondial émergent... vers des destinations peu recommandables*

Israël a ceci de particulier d'être à la fois un très gros importateur mais aussi un exportateur non-négligeable d'armements conventionnels au niveau mondial. Seuls deux pays incontournables du commerce des armes présentent cette caractéristique : les États-Unis, qui occupent, entre 2003 et 2006, selon le Sipri, la 1^e place des pays exportateurs et la 10^e des pays importateurs d'armements conventionnels au niveau mondial et la Chine, à la 9^e place des pays exportateurs et la 1^e place des pays importateurs sur la même période¹⁷.

Selon le Sipri, Israël se classe à la 12^e place des pays exportateurs au niveau mondial, ayant exporté pour 1 635 millions USD (TIV, constants 1990), soit 1% de la totalité des exportations mondiales entre 2002 et 2006. En 2006, les exportations israéliennes s'élèveraient, en termes réels, à 3 000 millions USD (constants 2006), ce qui fait grimper l'État hébreu cette année-là à la 5^e place des pays exportateurs, derrière les États-Unis, la Russie, la France et le Royaume-Uni¹⁸.

Toujours selon le Sipri, en 2006, les quatre grandes compagnies israéliennes de défense que sont Israel Aerospace Industries, Elbit Systems, Rafael et Israel Military Industries, représentent 1,5% du total des ventes réalisées par les 100 plus grosses entreprises au monde, si l'on exclut les entreprises chinoises. Les ventes effectuées cette année-là s'élèveraient, en termes réels, à 4,6 milliards USD (2006). Selon le directeur du SIBAT, le département au sein du ministère de la Défense israélien en charge des exportations et de l'aide militaire, plus de 75% de la production israélienne est destinée à l'exportation, les 25% restant étant engloutis par les IDF.

Les exportations israéliennes sont entourées d'opacité et suscitent régulièrement l'inquiétude des pays occidentaux exportateurs d'armements, notamment des États-Unis par la voix du Congrès, quant à la possibilité de transferts israéliens d'armes occidentales vers des destinations peu consensuelles¹⁹. À la fin des années 1980, Israël rejoint en effet les principaux pays exportateurs mondiaux d'articles et de services de défense au niveau mondial et dès cette période, plus de 50 pays importent de l'armement israélien, parmi lesquels sont cités, à des époques variables,

Le risque de voir les biens exportés détournés vers un utilisateur final non souhaité doit être évalué (critère 7)

17. Stockholm International Peace Research Institute, *Sipri Yearbook 2008*, Oxford University Press, 2008, p. 321 et 325.

18. *Ibidem*, p. 325 et 327.

19. Jonathan Reingold, « U.S. Arms Sales to Israel End Up In China, Iraq », *CommonsDreams.org*, 9 mai 2002.

l'Afrique du sud sous Apartheid, l'Armée du Liban-Sud en 1982, le Chili, la Chine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Maroc, la Roumanie et la Turquie²⁰.

Selon le Sipri, sur la période 2003-2007, les 10 principaux destinataires des exportations israéliennes sont l'Inde, le Mexique, les États-Unis, la Turquie, la Grèce, la Roumanie, l'Australie, le Chili et Singapour. Parmi l'ensemble des pays bénéficiaires se trouvent huit États membres de l'Union européenne, soit dans l'ordre : la Grèce (5^e place), la Roumanie (6^e), les Pays-Bas (11^e), le Royaume-Uni (12^e), l'Espagne (14^e) la Finlande (15^e), la Pologne (16^e) et l'Italie (19^e)²¹. Selon le Sipri toujours, Israël s'impose notamment, à côté des États-Unis, comme principal fournisseur de systèmes de drones (Unmanned Air Vehicle – UAV) aux forces internationales présentes en Afghanistan au sein de l'ISAF (*International Security Assistance Force* – Force internationale d'assistance à la sécurité)²².

e) Un revirement stratégique et des dépenses militaires en hausse

Les opérations militaires menées par Israël contre le Liban en juillet et août 2006 ont eu d'énormes répercussions sur le budget 2007 de la défense. Les leçons tirées de cette guerre risquent également d'avoir de sérieuses implications sur la stratégie et les dépenses militaires futures de l'État hébreu.

Les coûts de cette guerre éclair ne sont pas négligeables, à la fois en termes de dépenses militaires qu'au niveau économique. Selon les premières estimations, les coûts directs pour l'armée israélienne s'élevaient à 2,7 milliards USD. De plus, la faculté de réaction (*readiness*) de l'armée doit être restaurée et est estimée à 1,7 ou 1,8 milliards USD. Les coûts « civils » (les blessures de guerre, les compensations versées et la perte de revenus générés par les impôts) ont été estimés quant à eux à 4,8 ou 5,3 milliards USD²³.

Selon le Sipri, en 2006, Israël a dépensé 8,5% de son PNB dans le secteur de la défense. Mais en 2007, avec une hausse de 10%, l'État hébreu est avec l'Égypte le pays moyen-oriental dont le budget de la défense a augmenté le plus. Cette année-là en effet, les dépenses de défense israéliennes ont atteint les 13,5 milliards USD (courants), ce qui représente 15% du total régional des dépenses militaires²⁴. Cette récente augmentation représente la seconde hausse significative au cours des 10 dernières années. De manière générale, depuis 1998, le budget de la défense israélien augmente régulièrement et en 2007, il accuse, en termes réels, une augmentation de 36% par rapport à 1998²⁵.

Les États membres examineront les niveaux comparatifs des dépenses militaires et sociales du pays destinataires (**critère 8**)

Au niveau stratégique, la Commission Winograd, commission d'enquête nommée par le gouvernement afin d'investiguer sur la guerre israélo-libanaise en janvier 2008, a épinglé le fait que les forces aériennes et navales israéliennes étaient inadéquates pour faire face aux types de défi posés par le Hezbollah et que les forces terrestres n'étaient pas suffisamment préparées²⁶. Avant même ces conclusions cinglantes, le plan pour la défense *Tefen 2008-2012*, finalisé et approuvé en septembre 2007, prévoit des augmentations de budget en faveur de l'armée de terre, notamment pour accroître les entraînements et acquérir des

20. The Library of Congress Country Studies, A Country Study: Israel – Foreign Military Sales and Military, <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/iltoc.html>

21. Sipri Arms Transfers Database, http://www.sipri.org/contents/armstrad/at_db.html, au 17 décembre 2008.

22. Stockholm International Peace Research Institute, *Sipri Yearbook 2008*, Oxford University Press, 2008, p. 313-314.

23. Baranauskas, T. « Recent fighting costs Israeli military \$1.6 billion », Forecast International Government & Industry Group, 21 août 2006 et « Israeli military puts Lebanon war costs at ILS11.2 billion », *Haaretz*, 7 septembre 2006.

24. Le Sipri additionne le budget consacré à la défense par les autorités israéliennes ainsi que l'aide militaire accordée annuellement par les États-Unis qui, en 2007, s'élevait à 2,34 milliards USD (courants).

25. Ben-David, A. « Israel set for record defence spend in 2007 », *Jane's Defence Weekly*, 3 janvier 2007 et Stockholm International Peace Research Institute, *Sipri Yearbook 2008*, Oxford University Press, 2008, p. 225.

26. Ministère israélien des Affaires étrangères, « Winograd Committee submits final reports », 30 janvier 2008, http://www.mfa.gov.il/MFA/MFAArchive/2000_2009/2008

véhicules blindés de transport de troupes²⁷. Ce plan représente un net revirement par rapport au précédent, *Kela 2003-2008*, qui incluait une coupe de 25% au sein des forces terrestres israéliennes²⁸.

f) L'alignement dans l'armée régulière d'enfants-soldats (critère de la législation belge)

Malgré la signature du Protocole sur les enfants-soldats, Israël permet aux volontaires de moins de 18 ans d'intégrer l'armée dans des fonctions non combattantes où ils reçoivent néanmoins un apprentissage au maniement des armes²⁹. Selon certaines informations, des soldats des IDF

Toute demande de licence d'exportation est rejetée lorsqu'il est établi que des enfants-soldats sont alignés dans l'armée régulière du pays destinataire (Loi belge de 2003)

tolèrent, ou encouragent tacitement, le comportement hostile d'enfants israéliens à l'égard des Palestiniens. Selon certaines sources, les forces israéliennes obligent, sous la contrainte de la torture ou d'autres formes de coercition, des mineurs palestiniens à leur servir d'informateurs, et parfois de boucliers humains.

De manière générale, Israël et les Territoires palestiniens ont été considérés comme des situations préoccupantes dans les différents rapports du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés présentés au Conseil de sécurité en février 2005 et en octobre 2006³⁰.

Conclusion

L'Union européenne mène à l'égard d'Israël une diplomatie qualifiée de « positive », justifiée par l'idée que maintenir des relations consensuelles permet à l'Union européenne d'influer sur la politique israélienne et sur la paix au Proche-Orient. Force est de constater, cependant, que cette politique de rapprochement n'a que peu de résultats.

De manière générale, Israël poursuit en toute impunité son occupation du Territoire palestinien, renforce la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, maintient le blocus de Gaza, continue l'édification du Mur dont l'illégalité a été proclamée par la Cour internationale de Justice et multiplie les atteintes aux droits de la population palestinienne. Plus inquiétant encore, l'État hébreu est actuellement engagé dans une offensive militaire dramatique et contreproductive dans la Bande de Gaza, causant mort, dévastation et drame humanitaire pour les 1,5 millions Gazaouites piégés sur ce territoire congru et malgré les appels au cessez-le-feu de la communauté internationale, les États-Unis exceptés.

Dans de telles conditions, comme si l'occupation n'existait pas, comme si la colonisation n'avancait pas, comme si la répression quotidienne et l'offensive actuelle s'expliquaient par le seul terrorisme palestinien, continuer à cautionner les actions d'Israël – et pire, lui en donner les moyens – revient à lui reconnaître toute latitude pour violer impunément le droit international³¹.

* * *

27. Israel Defence Forces, « IDF finalizes acquisition plans for coming years », 3 septembre 2007, <http://dover.idf.il/IDF/English/News/today/2007/09>

28. Ben-David, A. « Israel cancels ground forces cuts », *Jane's Defence Weekly*, 17 janvier 2007.

29. Coalition to stop the use of child soldiers, *Global Report 2008 – Israel*, <http://www.child-soldiers.org/regions/country?id=104>

30. Rapports du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/59/695-S/2005/72, 9 février 2005; UN Doc. A/61/529-S/2006/826, 26 octobre 2006.

31. Voir notamment « Relations UE-Israël : lettre ouverte à Karel De Gucht », *Le Soir*, 12 décembre 2008 par Pierre Klein, Éric David, Jean Salmon, Olivier Corten, François Dubuisson, Anne Lagerwall, Vaios Koutroulis, Joanna Spanoudis et Édith Weemaels, en réaction au renforcement des relations UE-Israël adopté par le Conseil européen de fin 2008.